

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12. 10. 2009 COMPTE-RENDU

La séance débute à 19 h.

Présents : MM. René BERNET, Christian CORDIER, Christian COURTENS, Melle Marie-Pierre CANNAC, Mmes Estelle CREBASSA, Arielle ESCURET, Christel GOUDJIL, Cathy JUANCHICH  
MM. Joël MARCOUYRE, Claude RAYNAUD, Alain RINGAL, David WEBB.

Excusés :

MM. Joël BOISSEZON, Robert CAHUZAC, Patrick DELGADO

M. le Maire informe en préambule le conseil qu'à l'occasion de la journée des jardiniers à La Bastide Rouairoux, le premier prix des jardins potagers a été attribué à M. BERNABEU.

### 1. Vente de terrain

Mme LAUGE souhaite acquérir aux Pradals la parcelle communale qui jouxte sa propriété afin de l'entretenir. Ce chemin communal devra donc être déclassé.

Le conseil accepte la proposition au prix de 1000 € à condition que les acquéreurs s'acquittent de tous les frais et sous réserve de l'accord du voisinage et notamment le propriétaire de la parcelle B 1599.

### 2. Vente du terrain dit « de la torréfaction »

Le montant des travaux de la nouvelle caserne de pompiers s'élève à 204 0000 € HT, la subvention du CG à 81 4000 €. Il a été prévu dans le plan de financement de vendre le terrain dit « de la torréfaction ».

Le conseil retient 2 propositions :

- Totalité (2514m<sup>2</sup>) avec le bâtiment au prix de 80 € le m<sup>2</sup>
- Division en 3 parcelles au prix de 90 € le m<sup>2</sup> net vendeur et le bâtiment démontable au prix de 15000 €

Mme Cathy JUANCHICH quitte le conseil à 19h30.

### 3. Commission consultative agricole communale

Un recensement des activités agricoles se met en place au niveau intercommunal, le coordinateur en est Olivier Lefebvre. Pour la commune, la commission est constituée de G. VIDAL, JM. CROS, A. JOUGLA et E. CREBASSA.

### 4. Avancement des travaux de la caserne.

Concernant l'avancement des travaux de la caserne dont les fondations sont terminées, sont évoqués le déplacement du pylône ainsi que l'aménagement de la départementale qui n'est pas encore arrêté : sens giratoire ? Rétrécissement de la patte d'oie ?

### 5. Règlement de l'assainissement

Il est instauré une taxe de raccordement des constructions neuves dans le cadre de la mise en place d'un règlement intérieur de l'assainissement. Ceux qui bénéficient actuellement d'un assainissement n'auront pas à s'acquitter de cette taxe. Le montant de cette taxe est fixé à : 1200 €

Vote pour un règlement intérieur de l'assainissement :

Unanimité : 11 voix

### 6. Emprunt pour l'achat d'un véhicule

En remplacement de la camionnette, un Peugeot Partner va être acheté au prix de 12 735, 38 €, une remise de 4 705, 06 ayant été accordée. De la somme de 12 735, 38 € devra être déduite la prime à la casse.

Vote pour un emprunt au taux de 2,94 % :

Unanimité : 11 voix

7. Nomination des rues

Une réunion est prévue début novembre pour un ajustement ; la consultation des habitants se poursuit.

8. Indemnité du percepteur

L'indemnité du percepteur est cette année fixée à 426,39 €

Vote :

Pour : 5 voix

Abstention : 6 voix

9. Questions diverses

Concernant la fermeture administrative du camping pour des problèmes notamment de sécurité électrique, R. BERNET insiste sur la nécessité de faire les travaux pour éviter cette fermeture.

C. CORDIER propose une réunion pour lancer le projet de nouvelle mairie et d'aménagement du cœur du village.

Fin de la séance : 20 heures 40

La secrétaire de séance :

Arielle ESCURET

Le Maire :

Alain RINGAL